



**COMITE DE PILOTAGE**  
**Site Natura2000 « Rivière d'Étel »**  
**FR 5300028**  
**Le 22 Octobre 2009**



Président :

Louis HERVÉ

Président du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

Intervenants :

Patrick LAVAUT

Secrétaire général, Sous-Préfecture de Lorient

Gilles PAILLAT

DIREN Bretagne

Sylvain CHAUVAUD

Bureau d'études TBM

Franck SIMONNET

Groupe Mammalogique Breton

Vincent LE BEC

Stagiaire, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

Animation :

Charlotte MIMBIELLE

Chargée de mission Natura2000, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

Présents

Olivier ABELLARD

Agence des Aires Marines Protégées

Jeannine ARCHIMBAUD

UMIVEM

Daniel BLIN

Président du Comité Départemental des Sports Sous-Marins

Nicolas BRIANT

UMIVEM

Sophie BODIN

Conseil Général 56

Bernard BOLL

Association des Pêcheurs Plaisanciers de Belz, représentant pour les 4 associations communales de pêcheurs Plaisanciers de la Ria d'Étel

Jocelyne CHAPELLE

Conservatoire du Littoral

Martine GERDIL

Eau et Rivière de Bretagne

Emmanuel GIQUEL

Maire de Ste Hélène

Christophe GUENAN

Entente Interdépartementale de Démoustication

Jean-Baptiste GUILLAS

Association de Défense du Littoral et des Pêcheurs de la Ria d'Étel et des Communes Limitrophes

Jean-Léger HAMON

DDEA

Christophe HUGOT

DDEA

Bernard LAURANS

Eau et Rivière de Bretagne

Fortuné LE CALVÉ

Maire de Merlevenez

Thomas LE CAMPION

Groupe Mammalogique Breton

Adrien LE FORMAL

Maire de Plouhinec

Patrick LE FORMAL

Association de Défense du Littoral et des Pêcheurs de la Ria d'Étel et des Communes Limitrophes

André LE LAMER

Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

Véronique LE LAMER

Sous-Préfecture de Lorient

Brigitte LE TURDU

Bretagne Vivante

Alfred OSTI

Comité Départemental de Randonnée Pédestre

Laurent PELLETIER

DDEA

Daniel PRUVOST

Président, Association de Chasse Maritime du Morbihan

Emmanuel QUERE

Conservatoire Botanique National de Brest

Jean-Claude RENAUD

DDEA

Magali RICHARD

Comité Local des Pêches Lorient-Étel

Olivier ROYANT	Conseil Général 56
Christophe TERRES	Maire Adjoint de Nostang
Carole TRESSENS	Syndicat Mixte de la Ria d'Étel
Hélène TROUMELIN	Bretagne Vivante

Absents excusés

Jean-Louis BELLONCLE	Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan
M. BONNEFOUS	Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
Jacques CARRER	Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel
Alain COUVIN	ONF
Franck DANIEL	Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan
Alain DREANO	Secrétaire général, Section Régionale de Conchyliculture de Bretagne Sud
Patrice EMERAUD	Fédération du Morbihan de Défense contre les Ennemis des Cultures
Emmanuelle ELOUARD	Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gavres-Quiberon
Agnès JOUIN	Chambre d'Agriculture du Morbihan
Jean-François LE NEILLON	Maire de Landévant
Pierre-Yves ROUSSEL	Association Cap2000
Brigitte VADIER-METRA	Comité Départemental du Tourisme

Absents

Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne  
Monsieur le Président du Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon  
Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Auray  
Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur du Pays de Lorient  
Monsieur le Maire de Kervignac  
Monsieur le Maire de Landaul  
Monsieur le Maire d'Étel  
Monsieur le Maire de Belz  
Madame le Maire d'Erdeven  
Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Monsieur le Président du Groupe d'Études des Invertébrés du Massif Armoricaïn  
Monsieur Roger MAHEO, expert en écologie du littoral  
Monsieur le Président de l'Association Kayak Club de Belz – Erdeven  
Monsieur le Président de l'Association Cristal Ria Kayak  
Monsieur le Directeur du Cercle Nautique d'Étel  
Monsieur le Président de l'Association Saint Cado Plaisance  
Madame la Représentante de la Station de Biologie Marine du Muséum d'Histoire Naturelle de Concarneau  
Monsieur le Président de la SAGEMOR  
Monsieur le Directeur de la Compagnies des îles  
Monsieur le Président de l'Association des Navigateurs du Morbihan  
Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière  
Monsieur le Préfet Maritime  
Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Affaires Maritimes  
Madame la Déléguée Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
Monsieur le Représentant de la Délégation Ouest de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

## Introduction

**M. HERVÉ** ouvre la séance en remerciant les membres du Comité de Pilotage pour leur présence ce jour.

Il introduit la réunion en faisant un bref rappel du contexte de la démarche Natura2000 sur la Ria d'Étel.

En effet, la démarche a été concrétisée fin 2007 avec le lancement de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB). En 2008, le site Natura2000 a connu une évolution majeure puisque son périmètre a été étendu au titre de Natura2000 en mer, passant de 1823ha à 4259ha. A partir de ce moment, le fonctionnement global de la Ria (écosystèmes+activités économiques et de loisirs) a été pris en compte dans le DOCOB.

Suite à cette extension et lors du précédent comité de pilotage (*1<sup>er</sup> Juillet 2008*), plusieurs décisions ont été prises :

- ✓ Réaliser un document d'objectifs unique sur l'ensemble du site de la Ria (site initial + extension),
- ✓ Compléter la cartographie des habitats naturels,
- ✓ Élargir la concertation par l'organisation de 2 nouvelles réunions,
- ✓ Prolonger l'élaboration du document d'objectifs en intégrant ces nouvelles données.

**M. HERVÉ** rappelle que la réunion de ce jour s'attachera à présenter les études complémentaires qui ont été menées et à mettre en évidence les enjeux écologiques et socio-économiques liés au site. Le objectifs de développement durable seront ensuite présentés et validés.

Il propose donc l'ordre du jour suivant :

- ✓ Rappel des contextes administratif et réglementaires
- ✓ Présentation des cartographies d'habitats (terrestre et marine) pour l'ensemble du site,
- ✓ Présentation des études complémentaires : étude « Loutre », étude « Baccharis »,
- ✓ État des lieux et mise en évidence des objectifs de développement durable,
- ✓ Organisation de la phase suivante de travail.

### Déroulement de la réunion

<i>Intervenant</i>	<i>Structure</i>	<i>Détail</i>	<i>Durée de l'intervention</i>
Louis HERVE	SMRE	Introduction	5
Patrick LAVAUT	sous-Pref	Contexte administratif	10
Gilles PAILLAT	DIREN	Actualités administratives et réglementaires	15
Sylvain CHAUVAUD	TBM	Cartographie des habitats marins	20
Charlotte MIMBIELLE	SMRE	Cartographie des habitats terrestres	15
Franck SIMONNET	GMB	Étude sur la Loutre d'Europe	25
Vincent Le Bec	SMRE	Étude d'une plante invasive : le Baccharis	15
Charlotte MIMBIELLE	SMRE	Présentation des enjeux et Objectifs	20
Charlotte MIMBIELLE	SMRE	Planification de la suite de la démarche	10
Charlotte MIMBIELLE	SMRE	Débat/Questions/Conclusion	15

## POINT 1 : RAPPEL DES CONTEXTES ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE

**M. LAVAUT**, secrétaire général de la Sous-Préfecture de Lorient, évoque l'extension du site au titre de Natura2000 « en mer », et les conséquences juridiques liées à cette extension. En effet, bien qu'il est été étendu, le site reste majoritairement terrestre, la présidence du comité de pilotage est donc toujours assurée par une collectivité locale (Louis HERVE reste président du comité de pilotage). Cependant, le Préfet Maritime devient membre de droit du comité de pilotage.

L'arrêté préfectoral de désignation des membres du comité de pilotage a du être modifié pour intégrer les représentants institutionnels et socio-économiques maintenant concernés par la démarche. Cet arrêté est en cours de signature et sera validé lors d'un prochain comité de pilotage.

Par ailleurs, **M. LAVAUT**, annonce que dans les prochains mois (*à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010*), les Directions Départementales de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) (*qui regroupaient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 les anciennes DDE et DDAF*), vont fusionner avec les missions environnementales des Préfectures et Sous-Préfectures pour former les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM).

La nouvelle DDTM du Morbihan reprendra les compétences « Natura2000 » des anciens services déconcentrés de l'État.

**Gilles PAILLAT** prend ensuite la parole et se présente : il est chargé de mission Natura2000 à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) de Bretagne et prend la suite de la mission assurée jusqu'à lors par Daniel LASNE.

Il précise que le site de la Ria d'Étel est un site très riche dont le DOCOB est en cours de rédaction. Il aurait d'ores et déjà du être validé, mais ne le sera qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2010. Ceci est tout à fait logique au vu des nombreuses modifications dans la rédaction du DOCOB entraînées par l'extension du périmètre Natura2000.

Il rappelle, en outre, la nécessité d'avancer sur la rédaction de ce document et l'importance de la réunion de ce jour qui va permettre de valider les diagnostics et les objectifs de développement durable.

**Gilles PAILLAT** confirme aussi les propos de M. Lavault sur la réorganisation des services de l'État et présente la future Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qui regroupera les anciennes DIREN et DRIRE (*Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement*).

Le service « Patrimoine Naturel » sera chargé de suivre la démarche Natura2000.

Enfin, **Gilles PAILLAT** fait un point sur l'actualité réglementaire en rappelant le dispositif d'évaluation des incidences Natura2000. Il précise que les décrets en Conseil d'État, concernant les 2 listes nationales d'activités et projets soumis à évaluations des incidences, sont en cours d'approbation. Il rappelle que l'expertise doit se faire au cas par cas et que l'ampleur des études doit être adaptée à la nature et à l'importance des projets. Les chargés de mission locaux et les services de la DIREN peuvent fournir l'information nécessaire aux porteurs de projets.

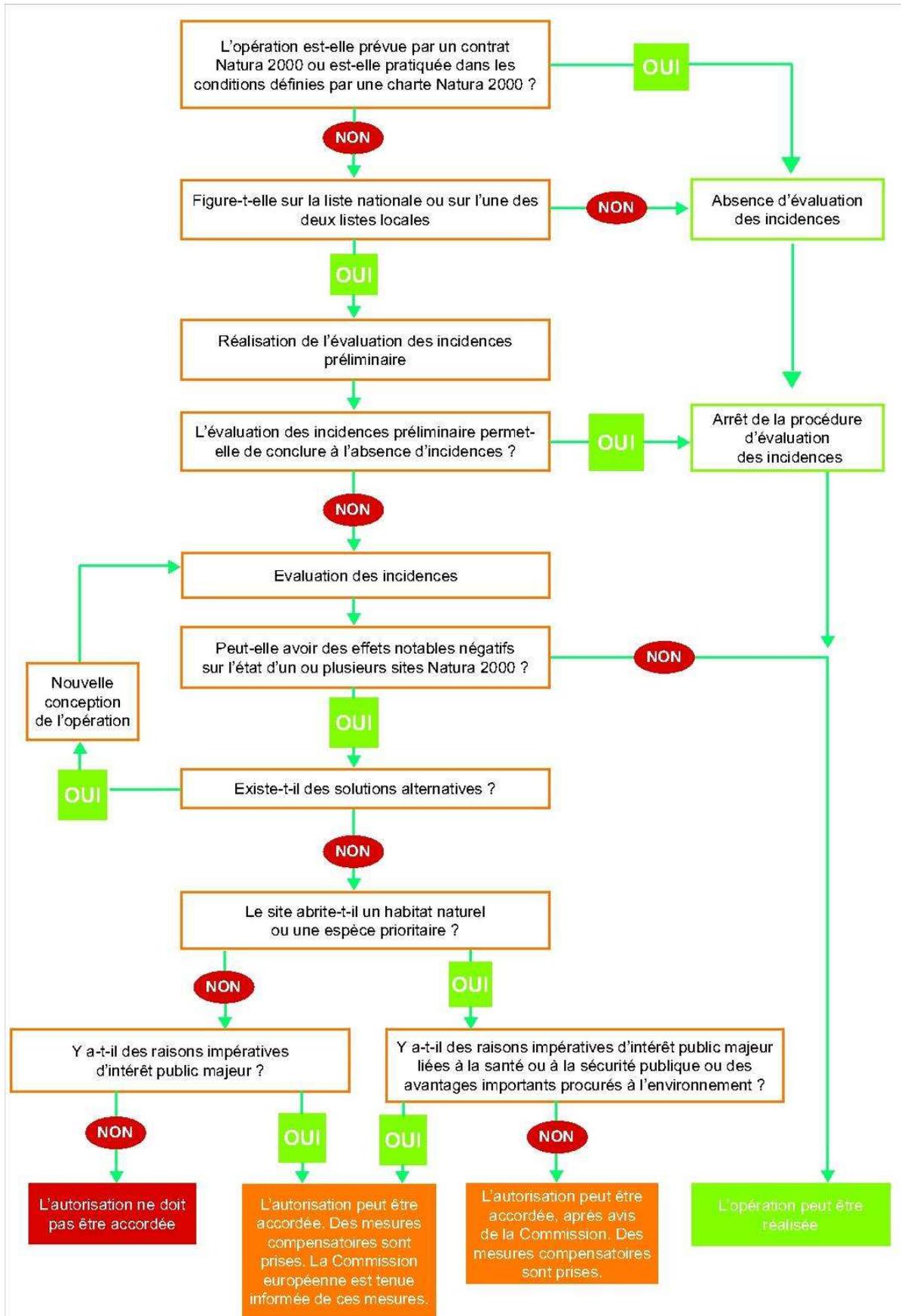
### ➤ Note :

*La loi du 1<sup>er</sup> Aout 2008 (n°2008-757) relative à la **responsabilité environnementale** a modifié le régime d'évaluation des incidences Natura2000. En effet, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une **évaluation de leurs incidences** au regard des objectifs de conservation du site :*

- ✓ *Les documents de planification,*
- ✓ *Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagement, d'ouvrages ou d'installations,*
- ✓ *Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.*

La loi distingue les documents et activités relevant d'ores et déjà de régimes d'autorisation, d'approbation ou de déclaration et celles qui en sont dépourvues. Dans le premier cas, elle prévoit l'établissement d'une liste nationale, complétée d'une liste locale, alors que dans le second cas, une liste nationale de référence permettra d'établir des listes locales de projets, à soumettre à l'évaluation des incidences.

### PROCESSUS DES ÉTUDES D'ÉVALUATION D'INCIDENCES



## POINT 2 : PRÉSENTATION DES CARTOGRAPHIES D'HABITATS MARINS

- Voir la présentation de **Sylvain CHAUVAUD** (bureau d'études TBM), annexée au présent compte-rendu.

Le Bureau d'études Télédétection et Biologie Marine (TBM), représenté par **Sylvain CHAUVAUD**, a été chargé par la DIREN, de la réalisation des cartographies marines de la partie étendue du site (1300 ha d'habitats marins ajoutés). La campagne de terrain a été effectuée en été/automne 2008, la numérisation des données et le rendu cartographique et synthétique ont été réalisés à l'automne 2009.

**Sylvain CHAUVAUD** commence son exposé en rappelant le contexte géographique de la ria d'Étel qui est une ancienne vallée glacière en « U ».

Il présente de manière succincte le protocole d'élaboration des cartes : les repérages se font sur orthophotoplan avec visite systématique de terrain avant numérisation finale. Les cartographies des zones profondes sont réalisées à l'aide de caméras. Alors que la cartographie des habitats terrestres se base sur des relevés de végétation, la cartographie des milieux marins s'appuie sur le milieu physique ainsi que sur les peuplements benthiques<sup>1</sup>.

**16 habitats marins d'intérêt communautaire** ont ainsi été cartographiés sur le site de la Ria d'Étel.

Le plus représenté est **la Slikke** (vasière) qui abrite ici des herbiers de Zostère naine, ce qui n'est pas le cas dans tous les sites Natura2000 en France ! Cependant, ces herbiers de zostères sont dans un mauvais état de conservation notamment en raison du développement d'algues rouges et vertes lié à l'eutrophisation du milieu. Ce ne sont pas l'urbanisation et les pratiques conchylicoles qui semblent être les facteurs majeurs de la disparition des herbiers de zostères, mais la qualité de l'eau de manière générale. Ainsi, de nombreux herbiers, notamment au nord du site, semblent avoir disparus aux cours des dernières décennies.

Les habitats de **replats boueux**, souvent en contact avec la slikke, abritent quant à eux des herbiers de Zostères marines. Les Zostères marines semblent en expansion sur la façade atlantique et cela se confirme sur le site de la Ria d'Étel où ils peuvent recouvrir des surfaces importantes.

Les formations de **récifs** se caractérisent par la présence ou non d'algues en fonction de leur exposition ou non aux courants.

Les **roches infralittorales** abritent de nombreux organismes vivants : poissons, gorgones, algues... et constituent des sites privilégiés pour les amateurs de plongée.

La barre d'Étel est un habitat d'intérêt communautaire original à part entière relevant de la catégorie de **sables dunaires**.

Ainsi, toute la surface marine de la Ria est occupée par des habitats d'intérêt communautaire. Dans le DOCOB, une hiérarchisation des enjeux liés à ces habitats devra être opérée afin mettre en avant les priorités d'actions.

**Sylvain CHAUVAUD** présente une carte de synthèse des habitats marins d'intérêt communautaire et la commente :

- ✓ Les courants marins structurent très fortement ce milieu,
- ✓ La rivière du Sac'h abrite un habitat prioritaire : les lagunes côtières,
- ✓ La présence de nombreuses anses abritées et très peu fréquentées permet le maintien d'herbiers de zostères.
- ✓ La partie étendue du site compte 28 ha de zostères naines et 13 ha de zostères marines. Ces superficies sont très faibles à l'échelle du réseau Natura2000.

<sup>1</sup> Peuplement benthique : Ensemble d'organismes vivant sur les fonds marins

- ✓ L'emprise des parcs ostréicoles a été cartographiée afin de tenir compte de l'activité existante,
- ✓ La cartographie des formations rocheuses des fonds marins (notamment au Sud du Pont Lorois) ne reflète pas la réalité car ces habitats se présentent sous forme de tombants rocheux verticaux.

**L'état de conservation** des habitats marins est difficile à appréhender. En effet, son évaluation nécessite une étude approfondie de la faune benthique.

Pendant, il est possible de conclure au mauvais état de conservation des herbiers de zostères naines soumis aux dégradations liées à la prolifération d'algues vertes et rouges et à la recherche de vers pour la pêche notamment, alors que les herbiers de zostères marines se développent.

Par ailleurs, il a pu être observé, en 2008 notamment, l'apparition d'un grand nombre de moules sur les herbiers. Ce phénomène, normal, est cyclique mais ne constitue pas un problème.

Enfin, les fonds marins abritent gorgones et autres organismes fixés. Ces populations sont fortement structurées par les courants et ne font donc pas l'objet d'enjeux majeur pour leur gestion.

Ainsi, les **enjeux de conservation** des habitats marins sont essentiellement liés à la maîtrise des proliférations d'algues. En effet, celles-ci ont un impact violent sur les herbiers ainsi que sur les invertébrés qui y vivent et qui contribuent à nourrir oiseaux et faune aquatique.

## QUESTIONS/RÉPONSES

**M. GUILLAS** demande pourquoi les herbiers de la Ria ne sont pas plus développés ?

**Sylvain CHAUVAUD** répond que la cause principale est les échouages d'algues (vertes et rouges) qui forment un dépôt, puis meurent en asphyxiant les zostères.

**M. GUILLAS** demande alors si des modifications de courant peuvent être à l'origine du mauvais état de conservation des herbiers ?

**Sylvain CHAUVAUD** précise que des modifications de courants qui pourraient être liées à l'implantation de tables ostréicoles, ne sont pas à l'origine de la diminution des herbiers de zostères, comme cela peut être observé dans le golfe du Morbihan. C'est bien la qualité de l'eau du bassin versant qui est mise en cause.

**Martine GERDIL** demande quelle est l'historique des herbiers sur la Ria et quelles sont les données qui permettent de conclure à une diminution ?

**Sylvain CHAUVAUD** répond qu'il s'est basé sur plusieurs sources d'information pour conclure :

- ✓ Les ornithologues témoignent d'une présence passée de grands herbiers de zostères fréquentés par les bernaches,
- ✓ Certains ostréiculteurs se souviennent de grandes zones d'herbiers.

Mais, il précise que ces témoignages ne sont pas quantifiables et que la cartographie présentée servira « d'état 0 ».

**Gilles PAILLAT** demande si la modification de la nature du sédiment (fluidification des sédiments notamment) engendre une réduction des herbiers de zostères ?

**Sylvain Chauvaud** répond que l'hypothèse d'un sédiment trop fluide (plus envasé) n'est pas suffisante pour expliquer la diminution des herbiers de zostères sur la Ria, les zostères n'y sont pas sensibles.

**M. GUILLAS** interroge Sylvain CHAUVAUD sur le rôle des modifications de débit des eaux de la Ria sur le milieu. En effet, il affirme que les débits ne sont pas les mêmes qu'il y a 50 ans.

**Sylvain CHAUVAUD** insiste sur le fait que le facteur de dégradation des herbiers de zostères est la qualité de l'eau. Il rappelle les efforts entamés dans le cadre de la démarche « bassin versant », mais qu'il reste encore beaucoup de travail.

**M. GUILLAS** demande quels sont les impacts sur les habitats des tempêtes et des forts courants qui en résultent ?

**Sylvain CHAUVAUD** répond que ces milieux sont naturellement très dynamiques et déjà en permanence brassés par des courants. Ces phénomènes sont naturels et ne posent pas de problème sur les habitats.

**M. GIQUEL** demande quel est le rôle des algues rouges venues du large ?

**Sylvain CHAUVAUD** répond que les algues qui viennent du large (échouages occasionnels) n'ont pas d'impact sur les herbiers, mais que c'est celles qui se développent dans la Ria qui posent problème.

**M. GIQUEL** témoigne de l'utilisation passée de sable extrait de la barre d'Étel, pour « désensabler le bouchon ». Cette pratique servait aux ostréiculteurs pour durcir leurs parcs et aux communes pour mettre du sable sur leurs plages. Aujourd'hui cette pratique est interdite mais il demande si elle n'avait pas un rôle positif sur la régularisation de la barre ?

**Sylvain CHAUVAUD** répond que non, il n'existe pas un rôle positif de l'extraction de sable. Cette pratique déstructure le milieu qui abrite peu d'espèces mais qui sont particulièrement adaptées aux conditions écologiques.

**M. BOLL** constate qu'une des diapositives représente un Ibis sacré (Espèce exotique considérée comme invasive).

**Sylvain CHAUVAUD** a, en effet, souhaité faire un « clin d'œil » dans sa présentation... Il précise cependant que cette espèce est actuellement régulée par les services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

**M. BOLL** ajoute que de nombreuses foulques (Judelles) fréquentent aussi la Ria. Il demande si les algues vertes qui étouffent les herbiers ne sont pas consommées par les oiseaux ?

**Sylvain CHAUVAUD** répond que les foulques font partie de la faune locale, ce qui diffère du cas des Ibis. Cependant, il précise que même si les algues sont consommées par certains oiseaux, le bilan énergétique qu'elles fournissent n'est pas bon.

**M. GUILLAS** s'interroge sur l'effet protecteur des algues ?

**Sylvain CHAUVAUD** affirme qu'au contraire, les dépôts d'algues vertes et rouges ont un effet destructeur sur la vie des vasières.

**M. PRUVOST** demande quelle est la dangerosité des algues ?

**Sylvain CHAUVAUD** répond que pour la Ria, les échouages d'algues vertes et rouges ne sont pas dangereux pour les hommes mais mortels pour les être vivants (invertébrés, palourdes...) qui les subissent.

**M. ABELLARD** demande pourquoi la Ria est-elle plus soumise aux développements d'algues rouges que d'algues vertes ?

**Sylvain CHAUVAUD** répond qu'il n'y a pas d'explication. Ce phénomène est une particularité de la Rivière de Penerf, du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel.

### **POINT 3 : PRÉSENTATION DES CARTOGRAPHIES D'HABITATS TERRESTRES**

- Voir la présentation de **Charlotte MIMBIELLE**, annexée au présent compte-rendu.

### **QUESTIONS/RÉPONSES**

**M. LE CALVÉ** commente la diapositive présentant les habitats de lande. Ces habitats atteints par l'embroussaillage et l'enrésinement (repousses spontanées de pins) sont en mauvais état de conservation. Il souligne qu'il est difficile d'imaginer que ce soit autrement, vu que ces milieux n'ont plus de vocation agro-pastorale.

**Charlotte MIMBIELLE** précise que c'est tout l'enjeu des contrats Natura2000 qui doivent permettre de financer la gestion de ce type de milieux.

## POINT 4 : ÉTUDE LOUTRE

- Voir la présentation de **Franck SIMONNET** (Groupe Mammalogique Breton) annexée au présent compte-rendu

**Franck SIMONNET** présente l'étude sur la répartition de la Loutre d'Europe menée sur le site de la Ria d'Étel.

Il fait une rapide présentation de l'espèce et insiste sur ses adaptations morphologiques à la vie aquatique (pattes palmées, épaisse fourrure, nez/oreille/œil sur une même ligne). Il rappelle que l'espèce était autrefois commune mais qu'elle a subi une très forte régression au 20<sup>ème</sup> siècle en raison de la chasse et du piégeage principalement mais aussi à partir des années 50 à cause de la destruction de ses habitats.

**Franck SIMONNET** présente une carte de répartition de l'espèce en Bretagne et précise que la loutre est dans une phase de recolonisation avec de bonnes populations dans certains secteurs. Cependant, cette dynamique est marginale et fragile si on la replace à l'échelle de l'aire de répartition de la loutre qui s'étend sur toute l'Europe.

Il met donc en évidence l'intérêt de réaliser une *étude sur l'espèce à l'échelle de la Ria d'Étel*. En effet, jusqu'à lors, nous disposions de quelques informations sur sa présence (collisions routières), mais pas de données détaillées.

Le but de cette étude a donc été de localiser les zones de présence de la Loutre sur la Ria, qui semble utiliser tout le réseau de ruisseaux, mais aussi de faire le point sur la localisation des sites de plus forte mortalité de l'espèce. En effet, une des principales causes de mortalité sont les collisions routières.

Une sélection des ouvrages routiers les plus dangereux pour l'espèce (environ 90 sur le bassin versant de la Ria d'Étel) a été diagnostiquée afin de proposer des aménagements permettant un meilleur franchissement de ces obstacles pour la Loutre.

Ces propositions d'aménagement pourront être intégrées dans les projets de création/restauration d'ouvrages ou dans l'aménagement d'ouvrages particulièrement dangereux pour l'espèce.

Une première période de terrain en mars 2009 suivie d'une deuxième en octobre 2009 ont permis de parvenir aux *résultats suivants* :

- ✓ Des indices de présence ont été trouvés au Nord de la Ria (communes de Merlevenez, Nostang, Landévant, Landaul),
- ✓ Des difficultés ont été rencontrées pour détecter des indices plus au Sud et notamment dans les prés salés (peu de supports de marquage)
- ✓ La partie Sud présente des milieux très favorables à l'espèce (îles et îlots, étangs...) mais la Loutre semble être absente,
- ✓ Une forte mortalité est notée sur les ouvrages routiers du ruisseau de Lezevery (6 individus tués) ce qui pourrait être une des explications de son absence plus au sud ?

## QUESTIONS/RÉPONSES

**M. LAURANS** demande si des recherches ont été menées plus en amont du site ?

**Franck SIMONNET** répond que l'objet de l'étude était de connaître le statut de l'espèce sur le site Natura2000. Cependant des données existent sur sa présence plus en amont.

**M. ABELLARD** demande s'il existe des données de l'utilisation des milieux marins par la Loutre ?

**Franck SIMONNET** répond que la Loutre peut parfaitement exploiter les milieux côtiers à condition de disposer de milieux d'eau douce pour dessaler sa fourrure. Il ajoute que de telles observations ont été menées, notamment en Irlande dans des zones peu urbanisées offrant une grande tranquillité à l'espèce.

## POINT 5 : ÉTUDE BACCHARIS

- Voir la présentation de **Vincent LE BEC** (Stagiaire au Syndicat Mixte de la Ria d'Étel) annexée au présent compte-rendu

**Vincent LE BEC** présente l'objet de son stage. En effet, au vue de la prolifération particulièrement rapide et préoccupante du *Baccharis halimifolia* (ou Senéçon en arbre) et dans l'optique de la mise en place d'une gestion adaptée de cet arbuste invasif, Vincent LE BEC a été chargé de réaliser une cartographie précise de l'espèce sur le site Natura2000.

Son travail montre la prédominance du Baccharis sur les près salés des communes de Locoal-Mendon et Belz. Il rappelle que le vent est un facteur prédominant dans la dissémination de l'espèce mais que sa multiplication végétative (racine) présente aussi un frein dans la lutte contre cet arbuste.

Il met ensuite en évidence les facteurs limitant la gestion : fragilité des milieux infestés, accès difficile et caractère privés de certains secteurs. Ainsi une première phase de sensibilisation des particuliers est nécessaire.

C'est pourquoi des articles sont parus dans divers bulletins municipaux et une affiche a été proposée dans les mairies riveraines de la Ria.

Enfin, il propose des mesures de gestion à mettre en oeuvre à court terme : arrachage mécanique, arrachage manuel, coupe et pâturage adapté sur les rejets de souche.

En conclusion, il rappelle que le Baccharis n'est pas la seule espèce végétale invasive présente sur le site de la Ria d'Étel : il ne faut pas négliger les impacts de l'herbe de la pampa, de la griffe de sorcière et autre renoués !

Il rappelle aussi qu'une demande d'interdiction de commercialisation de ces essences est en cours.

## QUESTIONS/RÉPONSES

**M. Adrien LE FORMAL** rebondit sur cette dernière information en indiquant que les services de l'État travaillent actuellement sur un arrêté d'interdiction qui doit encore dépasser les clivages entre le ministère de l'écologie et le ministère de l'agriculture.

**Gilles PAILLAT** ajoute que cet arrêté en préparation devrait permettre de mettre en oeuvre de nouvelles actions de lutte contre les espèces invasives.

**M. GIQUEL** se questionne sur la mise en place de telles mesures. Les communes n'ont pas les moyens de les assumer et ce sont des chantiers trop importants pour les services techniques communaux.

**Gilles PAILLAT** répond que les contrats Natura2000 sont les outils de financements de ce type d'actions. Il précise cependant que la mise en place d'actions de lutte ne permettra pas d'éradiquer le Baccharis mais seulement de contenir sa propagation. Il sera peut être nécessaire, à terme, de réaliser les travaux de gestion dans le cadre de Déclaration d'Intérêt Public (DIP) ?

## POINT 6 : PRÉSENTATION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

- Voir la présentation de **Charlotte MIMBIELLE**, annexée au présent compte-rendu.

Afin de définir les objectifs de développement durable pour le site, qui se déclineront ensuite en mesures de gestion, la chargée de mission Natura2000 présente les enjeux écologiques et socio-économiques mis en évidence par les diagnostics du site.

QUESTIONS/RÉPONSES

**Martine GERDIL** note qu'à de nombreuses reprises la qualité de l'eau, l'eutrophisation et la prolifération des algues rouges et vertes ont été citées comme critères de dégradation des habitats naturels mais qu'il n'apparaît pas clairement que l'objectif de « lutte contre l'eutrophisation ou d'amélioration de la qualité de l'eau » ait été retenu.

**Gilles PAILLAT** répond que ces problématiques dépassent le cadre strict du périmètre Natura2000 qui est complémentaire d'autres démarches du type programme d'actions de bassin versant, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)...

La démarche Natura2000 ne dispose pas des leviers et outils, ainsi que du périmètre, nécessaires à la résolution du problème de qualité de l'eau. Seules les études menées dans le cadre d'évaluation d'incidences, pour des projets en périphérie du site Natura2000 et qui pourrait avoir un impact sur des habitats d'intérêt communautaire, pourront aborder la problématique.

**M. ABELLARD** ajoute que la restauration de la qualité de l'eau est un enjeu important pour le site. Même si les causes ne sont pas maîtrisables dans le cadre de la démarche Natura2000, il est important que cet enjeu apparaisse clairement dans le DOCOB.

**M. LAURANS** s'étonne d'ailleurs que le responsable du programme d'action de bassin versant ne soit pas présent au comité de pilotage.

**Charlotte MIMBIELLE** rappelle que le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, opérateur local Natura2000, est aussi porteur du programme d'action de bassin versant. Les chargés de mission travaillent sur les opérations Natura2000, bassin versant mais aussi Gestion Intégrées des Zones Côtières et échangent régulièrement sur l'état d'avancement des démarches, les enjeux, les objectifs !

**Gilles PAILLAT** insiste sur le fait que les enjeux d'amélioration de la qualité de l'eau ne sont pas occultés mais sont bien pris en compte dans l'ensemble des démarches menées par le Syndicat (Natura2000, bassin versant, GIZC...).

**M. HERVÉ** témoigne de la bonne communication entre les salariés du syndicat mais prend en compte la remarque sur la nécessité de complémentarité entre chaque programme.

POINT 7 : ORGANISATION SUITE

- Voir la présentation de **Charlotte MIMBIELLE**, annexée au présent compte-rendu.

L'ensemble des remarques émises ce jour vont être prises en compte afin de compléter le document d'objectifs du site et les objectifs de développement durable.

**Charlotte MIMBIELLE** propose à l'assemblée de réunir des groupes de travail, fin 2009/début 2010, afin de proposer des mesures de gestion concrètes à mettre en œuvre sur le site. Ces propositions seront ensuite synthétisées dans les fiches actions du DOCOB qui devrait être validé, en comité de pilotage, en Avril 2010.

CONCLUSION

**Louis HERVÉ** remercie les membres du comité de pilotage et lève la séance à 17h15.

Le Président du Comité de Pilotage



Louis HERVÉ

Président du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel